

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.790
19 mars 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT NONANTIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 19 mars 1998, à 10 heures

Président : M. Al-Hussami (République arabe syrienne)

Le PRESIDENT (traduit de l'arabe) : Je déclare ouverte la 790ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tout d'abord, en notre nom à tous, souhaiter chaleureusement la bienvenue au Ministre pakistanais des affaires étrangères, S.E. M. Gohar Ayub Khan, qui prendra la parole aujourd'hui. Je suis sûr que nous apprécierons tous cette nouvelle manifestation de l'extrême importance qu'ont nos travaux aux yeux de son Gouvernement et de l'attachement constant dudit Gouvernement à l'approche multilatérale du désarmement.

Je suis aussi très heureux d'accueillir parmi nous aujourd'hui l'ambassadeur Jayantha Dhanapala, qui, comme vous le savez, a été récemment nommé Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement. Il n'est pas nécessaire de le présenter. La plupart d'entre nous le connaissent, et c'est un ami de nombreux participants aux travaux de la Conférence. Il a longtemps et de manière illustre été associé à la cause du désarmement. Avant sa nomination à son poste actuel, l'ambassadeur Dhanapala a été diplomate détaché auprès du Center for Nonproliferation Studies du Monterey Institute of International Studies en Californie. Il a aussi été en 1996 membre de la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires. En 1995, il a dirigé avec succès la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Entre 1984 et 1987, il a été le Représentant permanent de Sri Lanka à l'Office des Nations Unies à Genève, et le représentant de Sri Lanka à la Conférence du désarmement. L'ambassadeur Dhanapala a présidé la Conférence du désarmement en avril 1984. Entre 1987 et 1992, il a dirigé et revitalisé l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Comme vous le savez aussi, en reconnaissance de ses compétences en matière de désarmement et de ses talents diplomatiques, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a très récemment nommé Commissaire de la Commission spéciale (UNSCOM) et lui a confié la responsabilité du Groupe spécial qui effectuera des visites sur les sites présidentiels en Iraq en vertu du mémorandum d'accord qui a été arrêté lors de sa mission à Bagdad et approuvé ensuite par le Conseil de sécurité. Comme je l'ai dit, tout ceci a été décidé parce qu'on a fermement reconnu sa vaste expérience en matière de désarmement et ses talents diplomatiques. C'est un honneur pour nous que l'ambassadeur Dhanapala ait pu venir à la Conférence du désarmement aussitôt après avoir été nommé Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et ce malgré un emploi du temps très chargé. Sa présence parmi nous aujourd'hui est un témoignage supplémentaire de l'intérêt personnel qu'il porte à nos efforts communs et de la volonté de son département d'appuyer notre Conférence.

Comme vous le savez, le Représentant permanent de la République de Corée, l'ambassadeur Joun Yung Sun, a très récemment quitté son poste, ayant été appelé à Séoul par son Gouvernement pour assumer les responsabilités nouvelles et importantes de Vice-Ministre des affaires étrangères et du commerce. Nous nous souvenons tous de l'habileté avec laquelle il a présidé la Conférence au début de sa session de 1997. J'aimerais, au nom de chacun d'entre nous, demander à sa délégation de transmettre à l'ambassadeur Sun nos meilleurs vœux de succès et de bonheur pour l'avenir.

Outre Son Excellence le Ministre pakistanais des affaires étrangères, j'ai sur ma liste des orateurs pour aujourd'hui le Représentant du Canada. Avant de leur donner la parole, je voudrais faire quelques remarques préliminaires au moment où la République arabe syrienne commence à assumer la présidence de la Conférence du désarmement.

(Le Président)

C'est un honneur pour mon pays de présider pour la première fois la Conférence du désarmement. La Syrie a toujours été convaincue du rôle important que celle-ci pouvait jouer dans le domaine du désarmement; c'est pourquoi elle a demandé à en devenir membre et a tenu, depuis son admission, à participer effectivement aux efforts internationaux qui y étaient faits et à appuyer le rôle joué par cette instance.

Vous savez ce qui s'est passé depuis le début de la présente session; celle-ci a commencé de manière énergique et sur une note d'optimisme; on a observé une volonté commune d'activer les travaux de la Conférence parce que le sentiment général était que cela était devenu une nécessité absolue. Vous avez traduit cette volonté et ce sentiment en diverses formes d'action, à commencer par l'approbation massive de l'ordre du jour qui a été présenté par l'ambassadeur Norberg après ses consultations avec vous. Vous avez ensuite soumis des propositions écrites sur un certain nombre de points de l'ordre du jour. Toutes ces propositions sont importantes et sont encore étudiées par la Conférence parce que l'on y envisage les mécanismes que celle-ci pourrait établir. Il est clair que l'activation des travaux de la Conférence ne peut avoir lieu sans les mécanismes requis.

Les efforts faits par mon prédécesseur, l'ambassadeur Hofer, méritent des éloges parce qu'il a recensé les points de convergence dans vos idées et propositions et les a précisés dans un document qui a suscité le plus large consensus. Ce document présente une façon d'aborder un programme de travail complet pour la session de 1998. Il s'agit là selon moi d'un effort très créatif qui n'aurait pas été possible sans la grande efficacité de l'ambassadeur Norberg et sa volonté sincère de servir la Conférence.

J'ai souhaité passer en revue les progrès réalisés tout en sachant que vous les connaissez bien, non seulement pour rendre hommage à mes deux prédécesseurs, les ambassadeurs Norberg et Hofer, mais aussi pour vous appeler instamment à apprécier la valeur des efforts que vous avez faits pendant plus de deux mois et à reconnaître ce que nous perdrons tous en faisant fi des résultats que nous avons obtenus jusqu'ici. Je sais que les propositions qui ont été présentées à notre précédente session ne répondent pas aux préoccupations d'un certain nombre d'entre vous, mais nous sommes maintenant à un stade décisif de cette session et il est essentiel que nous échangions librement nos points de vue.

Cette Conférence c'est vous et si vous voulez qu'elle progresse dans ses travaux je serai là et ferai toujours preuve d'objectivité et de transparence. Je n'épargnerai aucun effort pour que ce résultat soit atteint. Je vous appelle à redoubler d'efforts pour faire ce bond en avant parce que nous ne sommes qu'à deux doigts d'arrêter le texte définitif d'un document clé qui démontrerait de manière de plus en plus convaincante que la Conférence existe, qu'elle est efficace et joue un rôle indispensable. J'ai maintenant le plaisir d'inviter le Ministre pakistanais des affaires étrangères, Son Excellence Gohar Ayub Khan à prendre la parole.

M. KHAN (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant la Conférence du désarmement. Il est de particulièrement bon augure que je le fasse sous la présidence du représentant d'un pays ami, la République arabe syrienne. Je suis

(M. Khan, Pakistan)

convaincu que sous votre direction dynamique, la Conférence conclura positivement le laborieux processus de consultations engagé par vos deux prédécesseurs, les ambassadeurs de Suède et de Suisse. Il est certainement grand temps de donner à la Conférence la possibilité de se lancer dans des travaux de fond au moins sur quelques questions, même si celles-ci ne sont pas considérées comme les plus hautement prioritaires.

Le Pakistan attache une grande importance aux travaux de la Conférence du désarmement. C'est un instrument exceptionnel et inestimable pour promouvoir la paix et la sécurité internationales par le biais d'accords négociés touchant la maîtrise des armements et le désarmement. La Conférence a de nombreux succès à son actif - le Traité sur la non-prolifération (TNP), la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques et plus récemment, le Traité d'interdiction complète des essais (TICE).

Nous nous sommes tous félicités de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques l'année dernière. Le Pakistan n'a jamais eu de programme concernant les armes chimiques, ainsi qu'il l'a déclaré en 1992 en signant un accord avec l'Inde. Il a aussi ratifié la Convention avec confiance. L'entrée en vigueur de cette Convention a cependant conduit à la désagréable révélation que notre voisin oriental menait activement un programme relatif aux armes chimiques et disposait de stocks de telles armes. Nos préoccupations sont de deux ordres : premièrement, ces armes chimiques menacent directement notre sécurité et doivent donc être détruites dans les plus brefs délais; deuxièmement, cet incident confirme que le Pakistan ne peut même pas se fier aux déclarations solennelles signées de notre voisin, telles que la Déclaration commune Inde-Pakistan de 1992 selon laquelle aucun des deux pays ne possédait d'armes chimiques. Il nous est de ce fait encore plus difficile de promouvoir la paix et la maîtrise des armements à l'échelle régionale et mondiale.

Le Pakistan participe par ailleurs activement aux négociations en cours à Genève pour renforcer la Convention sur les armes biologiques. C'est une entreprise complexe. Les positions sur les questions clefs ont maintenant été clairement définies. Les négociations pourront être facilitées par des efforts sincères visant à promouvoir un véritable consensus sur les questions clefs reflétées dans le "texte évolutif". Le Groupe spécial des Etats parties à la Convention sur les armes biologiques a déjà un mandat défini. La quatrième Conférence d'examen a donné les indications nécessaires sur un calendrier réaliste d'achèvement de ses travaux. Il faudrait éviter de fixer des délais de manière artificielle. En tentant d'imposer les positions de certains par le biais de textes de remplacement, on irait aussi à l'encontre des buts recherchés.

Au cours de l'année et demie qui s'est écoulée, la Conférence du désarmement s'est trouvée dans une impasse. Elle n'a pas réussi à choisir la prochaine question à négocier multilatéralement. Ceci est dû en partie à une érosion de la confiance mutuelle entre les membres de la Conférence, érosion imputable aux approches unilatérales utilisées pour assurer la prorogation du TNP pour une durée indéfinie et l'adoption du TICE par l'Assemblée générale. Il serait encore plus grave que cette impasse renforce la tendance à rechercher la conclusion d'accords sur la maîtrise des armements dans d'autres instances sans qu'il y ait consensus ou participation de tous ceux dont les intérêts en matière de sécurité sont en jeu.

(M. Khan, Pakistan)

Sous les manifestations de l'unilatéralisme et d'une diplomatie visant à imposer des vues, certains dans le tiers monde voient un plus inquiétant dessein - la perpétuation d'un ordre sécuritaire mondial inégal selon lequel certains Etats jouissent d'une totale sécurité et d'autres d'une totale insécurité, selon lequel certains sont libres de mettre au point, fabriquer, déployer et utiliser n'importe quelle arme tandis que d'autres se voient empêchés d'acquérir les moyens d'assurer leur légitime défense, selon lequel enfin certains peuvent posséder, perfectionner et même envisager d'utiliser des armes nucléaires tout en s'efforçant d'imposer la non-prolifération à d'autres, le cas échéant en recourant à la force.

Il est tout à fait naturel que les Etats petits et faibles, ceux qui n'ont pas d'armes effrayantes et ne bénéficient pas de la protection d'alliances ou de "parapluies" s'efforcent d'établir des conditions d'égalité en encourageant le désarmement nucléaire, surtout maintenant que les armes chimiques et biologiques ont été interdites.

Le danger découlant des armes nucléaires est clair et présent. Il n'est pas limité aux problèmes des armes nucléaires non contrôlées ou du terrorisme nucléaire même si ces menaces doivent aussi être prises sérieusement en considération. Le principal danger vient de ce que certains Etats continuent de posséder des armes nucléaires et gardent la possibilité de les employer.

Je voudrais soumettre quelques éléments de réflexion : même si START-II et START-III sont conclus, ratifiés et appliqués, les arsenaux d'armes nucléaires des deux grandes puissances seront plus importants qu'à l'époque de la crise des missiles à Cuba. Si le monde s'inquiétait quant à la stabilité de la dissuasion nucléaire bipolaire pendant la guerre froide, l'incertitude liée à la dissuasion nucléaire multipolaire entre les cinq puissances nucléaires et peut-être quelques autres Etats ayant des capacités nucléaires devrait l'empêcher de dormir. Nos inquiétudes n'ont guère été atténuées par le fait que maintenant quatre des cinq puissances nucléaires appuient la doctrine de recours en premier aux armes nucléaires en cas de menaces nucléaires ou classiques contre leur sécurité. La mise au point et le déploiement de systèmes de missiles anti-missiles balistiques et de systèmes de défense anti-missiles de théâtre pourraient aussi gravement affecter la stabilité de la dissuasion nucléaire et peut-être susciter une relance de la prolifération verticale. Les nouvelles doctrines nucléaires dans lesquelles on envisage l'emploi effectif d'armes nucléaires - même contre des Etats qui n'en seraient pas dotés - avec en parallèle le perfectionnement des modèles d'armes nucléaires à cette fin - pourraient conduire à une catastrophe nucléaire. Ces doctrines pourraient aussi détruire le consensus contre la prolifération nucléaire.

En bref, le cauchemar nucléaire n'est pas fini. L'imposition d'un régime mondial de non-prolifération n'est pas suffisant pour l'éviter. Pour les peuples du monde, le désarmement nucléaire et l'élimination définitive des armes nucléaires constituent la seule réponse. Cet objectif doit rester la priorité absolue pour la communauté internationale. La Conférence du désarmement doit jouer un rôle central dans la réalisation des buts essentiels du désarmement nucléaire.

(M. Khan, Pakistan)

Alors que les armes nucléaires menacent la sécurité de tous les Etats et affectent le destin de tous les peuples, comment peut-on affirmer que le désarmement nucléaire n'est l'affaire que de deux ou cinq puissances nucléaires ? Si la possession de capacités nucléaires doit être le critère de participation, il ne fallait pas négocier le TICE à la Conférence. Il ne fallait pas non plus proposer de négocier une convention sur les matières fissiles dans cette instance. En tout état de cause, on compterait plus de 20 pays ayant la capacité de produire des armes nucléaires. Il ne serait ni sage ni logique de les exclure des négociations visant à réduire progressivement et, en fin de compte, éliminer les armes nucléaires.

Plusieurs mesures de désarmement nucléaire peuvent être négociées à la Conférence, si l'on fait preuve de la volonté nécessaire. Un groupe de 26 pays a suggéré un mandat spécifique pour la tenue de négociations sur le désarmement nucléaire dans trois groupes de travail relevant d'un sous-comité. Dans cette proposition, il est envisagé, à titre de première étape, de conclure un accord international ayant force obligatoire par lequel tous les Etats s'engageraient à éliminer complètement les armes nucléaires. Un traité simple et concis pourrait être approuvé très rapidement pour peu qu'existe la volonté politique requise. Ma délégation a fait distribuer un document de travail présentant les dispositions qui pourraient figurer dans un tel traité.

Deuxièmement, il est envisagé dans la proposition de commencer dans le cadre d'un deuxième groupe de travail les négociations sur un programme d'élimination progressive et complète des armes nucléaires. Le projet de programme figurant dans le document CD/1419 proposé par 28 Etats membres de la Conférence est une bonne base de négociation. Il faudrait bien préciser que nous nous efforçons, dans le cadre de ce processus, de définir quelles mesures de désarmement nucléaire il faut prendre, dans quel ordre et, de manière approximative, à quel moment. Nous ne réclamons pas des négociations effectives sur des mesures spécifiques de désarmement. De telles négociations devraient être conduites selon les modalités appropriées - bilatérales, plurilatérales, régionales ou multilatérales.

Il est aussi envisagé dans la proposition de tenir des négociations dans le cadre d'un troisième groupe de travail sur une convention relative aux matières fissiles. Le Pakistan est prêt à commencer les travaux sur une telle convention avec un mandat reflétant le rapport Shannon et les préoccupations exprimées par tous les pays. Pour être acceptable, cette convention doit être équitable. Ce ne sera pas le cas si elle ne couvre pas les problèmes créés par les stocks inégaux de matières fissiles, y compris dans notre région.

Depuis qu'il a lancé et présidé la Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires en 1968, le Pakistan a été au premier rang de ceux qui s'efforcent d'obtenir des garanties inconditionnelles et juridiquement contraignantes pour protéger ces Etats contre l'emploi ou la menace d'emploi de telles armes. Cette entreprise n'a eu que des résultats partiels et insatisfaisants, notamment à la suite des débats qui ont eu lieu précédemment à la Conférence du désarmement.

L'ensemble du concept des garanties négatives de sécurité a maintenant été remis en question par les nouvelles doctrines envisageant l'emploi effectif d'armes nucléaires contre des Etats qui n'en sont pas dotés, même pour riposter

(M. Khan, Pakistan)

à l'emploi ou à la menace d'emploi d'armes non nucléaires. De telles doctrines sont moralement inacceptables. Selon l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice, elles sont contraires au droit international. Elles sont contraires aux engagements pris par certains Etats dotés d'armes nucléaires conformément aux résolutions 255 et 984 du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux protocoles à divers traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires.

Il est donc temps que la Conférence rétablisse le Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité. Les travaux de ce comité devraient nous permettre de faire collectivement le point sur les nouvelles doctrines de dissuasion nucléaire et d'emploi d'armes nucléaires proposées par certains Etats et systèmes d'alliances. Notre objectif est de conclure un accord international ayant force obligatoire. Le Comité spécial pourrait aussi voir si certaines mesures de confiance pourraient être prises pour rassurer les Etats non dotés d'armes nucléaires - par exemple un engagement de ne pas pointer d'armes nucléaires vers des Etats non dotés de telles armes et un rejet des doctrines récemment proposées d'emploi éventuel d'armes nucléaires contre les Etats qui n'en sont pas dotés.

Il y a 27 ans, le monde a été soulagé lorsque les systèmes de missiles anti-missiles balistiques (ABM) ont été à tout jamais exclus des doctrines nucléaires. Les exceptions qui ont été récemment décidées pour permettre l'utilisation de tels systèmes contre les missiles à moyenne et courte portée risquent d'ouvrir une boîte de Pandore nucléaire. La mise au point de systèmes ABM et de moyens de défense contre les missiles de théâtre pourrait gravement éroder la stabilité nucléaire et provoquer une nouvelle course aux armes nucléaires et aux missiles entre les puissances nucléaires et, peut-être, d'autres Etats. Le Pakistan suggère que, dans un premier temps, la Conférence du désarmement établisse un groupe de travail pour clarifier les évolutions juridiques et technologiques dans ce domaine et leurs incidences possibles sur le maintien de la stabilité nucléaire. La Conférence du désarmement pourrait ensuite envisager des négociations sur un accord international interdisant ou limitant les systèmes ABM et les moyens de défense anti-missiles de théâtre.

On ne peut empêcher le développement technologique, mais on peut limiter ses applications militaires par des mesures collectivement négociées. L'espace est un milieu où les armes nucléaires ont déjà été interdites. Nous devons veiller à ce que tous les types d'armes et d'activités militaires en soient exclus. En fait, toute guerre devrait y être proscrite. Le stade où nous en sommes de notre histoire, où aucune puissance ne cherche ouvertement à militariser l'espace, donne l'occasion de négocier un accord juridiquement contraignant pour que l'espace ne soit utilisé qu'à des fins pacifiques. Le Pakistan espère qu'un comité spécial sera rapidement établi par la Conférence pour négocier un tel accord.

Le Pakistan partage l'avis de ceux qui disent que la Conférence doit aussi traiter des armes classiques - pas seulement pour assurer un "équilibre" mais aussi parce que cela est essentiel pour préserver la paix et la sécurité internationales. Le Pakistan propose que la Conférence établisse un comité spécial sur la maîtrise des armements classiques et le désarmement sous sa forme

(M. Khan, Pakistan)

classique. Ce comité devrait adopter une approche globale et, comme le comité spécial proposé sur le désarmement nucléaire, établir trois groupes de travail pour aborder les trois grandes composantes du problème posé aujourd'hui par les armes classiques.

Un premier groupe de travail devrait rechercher les moyens de mettre fin au renforcement du pouvoir meurtrier et de la sophistication des armes classiques. De telles évolutions accroissent les souffrances causées par ces armes et, ce qui est également important, contribuent à intensifier encore la concentration du pouvoir de destruction dans les mains de quelques puissances militairement et technologiquement avancées. Il faudrait dans le cadre de ce groupe de travail concevoir des mesures nationales et internationales de contrôle pour arrêter et finalement interdire la mise au point de ces armes meurtrières perfectionnées.

Un deuxième groupe de travail devrait étudier des mesures pour empêcher la création de graves déséquilibres en matière d'armement dans les régions de tension et de conflit. Une première étape pourrait consister à élaborer un cadre pour le désarmement classique et la maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional. L'Assemblée générale des Nations Unies a maintes fois demandé à la Conférence de s'atteler à cette tâche. Nous sommes convaincus qu'un tel cadre refléterait des principes tels que les suivants : aucun des adversaires potentiels ne devrait être en mesure de l'emporter sur l'autre en cas d'attaque militaire lancée par surprise; il devrait y avoir entre les adversaires potentiels un équilibre et une parité approximative sur le plan des capacités de défense, en termes tant qualitatifs que quantitatifs. Il ne devrait pas y avoir de disparité importante dans l'un quelconque des domaines de la défense classique (forces terrestres, aériennes ou navales).

Ultérieurement, une fois un cadre établi, on pourrait envisager la création de groupes de négociation chargés de promouvoir une maîtrise des armements et un désarmement équilibrés dans certaines régions de tension.

Un troisième groupe de travail sur les armes classiques pourrait examiner la question des transferts d'armements, y compris les armes légères. Il faut tout d'abord limiter les transferts à destination des régions où existent déjà de graves déséquilibres en matière d'armement, de pays en proie à la guerre civile - l'Afghanistan par exemple où il faudrait imposer un embargo sur les armements aux frontières et aux aéroports - et de criminels et terroristes. Bien entendu, de telles mesures ne devraient pas porter atteinte au droit de légitime défense des Etats et du droit qu'ont les peuples sous domination coloniale et étrangère de lutter par tous les moyens possibles pour leur autodétermination.

Les positions du Pakistan sur toutes les questions de désarmement sont naturellement fonction des problèmes auxquels nous faisons face sur le plan de la sécurité. Nous sommes obligés de nous adapter aux ambitions des grandes puissances et aux tendances agressives de notre voisin oriental qui a par trois fois fait la guerre contre le Pakistan.

(M. Khan, Pakistan)

Aucun gouvernement conscient de ses responsabilités à Islamabad ne peut ignorer les réalités suivantes : du fait de la non-application des résolutions du Conseil de sécurité, un conflit brutal dure depuis huit ans dans le Jammu-et-Cachemire occupé entre les Cachemiriens et une force d'occupation étrangère de plus de 600 000 soldats; on compte environ 2 200 violations du cessez-le-feu chaque année le long de la ligne de contrôle au Cachemire et des coups de feu sont tirés chaque jour sur le glacier de Siachen; deux grandes armées se font face le long de la frontière. C'est la ligne de contrôle. C'est là la plus vaste poudrière dans le monde; presque tous les moyens militaires de notre voisin - une armée forte de 1,2 millions d'hommes, plus de 500 avions et 200 autres en réserve, une flottille, une marine de haute-mer avec des porte-avions - sont déployés contre le Pakistan; la production en série et le déploiement des missiles Prithvi à capacité nucléaire visant expressément le Pakistan ont commencé. Ce missile pourrait bientôt être suivi par le missile Agni à portée moyenne; notre voisin acquiert actuellement un grand nombre d'avions, de systèmes anti-missiles et d'autres armements perfectionnés, malgré l'absence de menace réelle contre sa sécurité.

Pendant ce temps, le Pakistan a été soumis à des embargos et sanctions injustes qui ont gravement porté atteinte à ses capacités de défense et ont créé la possibilité d'une agression militaire contre lui. Le Pakistan est tenu de corriger cette asymétrie afin de dissuader un agresseur éventuel. Personne ne doit douter de notre aptitude et de notre détermination à réagir efficacement et rapidement à toute agression ou opération aventuriste contre le Pakistan.

Il est regrettable que le monde ne prenne conscience des dangers manifestes en Asie du Sud qu'au moment où le Pakistan est tenu de répondre aux mesures d'escalade prises par notre voisin. C'est cependant là un nouveau signe de la discrimination à laquelle le Pakistan est soumis depuis près de 25 ans, depuis l'explosion nucléaire réalisée par notre voisin à Pokhran. Dans de récentes déclarations publiques, dans des déclarations de son Président, et maintenant également dans son manifeste, le BJP a indiqué que l'Inde acquerrait et mettrait au point des armes nucléaires, ce qui devrait susciter des inquiétudes à l'échelle mondiale. Ceci pourrait pousser l'Asie du Sud vers une dangereuse course aux armements.

La communauté internationale devrait comprendre que le Pakistan ne souhaite pas consacrer ses maigres ressources à une course aux armes classiques ou nucléaires. Comme le Premier Ministre Nawaz Sharif l'a dit, le Pakistan "lutte pour la paix et la stabilité dans la région". Il a pris l'initiative d'engager un dialogue global avec l'Inde. Nous espérons que ce dialogue sera poursuivi avec le nouveau Gouvernement indien qui, nous l'espérons, acceptera de négocier sérieusement pour régler la question fondamentale du Cachemire. A côté du Cachemire, l'ordre du jour comprend aussi un point concernant la paix et la sécurité. Par un dialogue au titre de ce point, le Pakistan est prêt à mettre au point un accord en vertu duquel l'Inde et le Pakistan feraient preuve de retenue, dans des conditions de réciprocité et d'égalité, dans les domaines des armes classiques, des missiles et des armes nucléaires. Nous n'accepterons pas cependant des contraintes déséquilibrées ou unilatérales qui pèseraient sur notre capacité de dissuader un agresseur.

(M. Khan, Pakistan)

On ne peut nier aux peuples d'Asie du Sud le droit de satisfaire leurs besoins sociaux fondamentaux : eau salubre, hygiène, réseaux d'assainissement, routes, écoles pour les filles et les garçons, hôpitaux, télécommunications, électrification et emploi. Nous ne pourrions répondre à ces besoins si nous continuons de consacrer nos précieuses ressources aux armements.

La communauté mondiale peut nous aider à réaliser l'objectif de paix et de sécurité en Asie du Sud. Ceux qui souhaitent vendre des armes à notre voisin en niant au Pakistan le droit d'en acquérir devraient revoir leur position. Ceux qui vendent à notre voisin de nouveaux systèmes d'armes doivent savoir que nous serons tenus de répondre à l'aggravation de la menace militaire que ces armes font planer sur le Pakistan. Ce n'est pas en faisant deux poids, deux mesures, en étant aux petits soins avec une puissance agressive tout en pénalisant un ami conciliant que l'on pourra favoriser une maîtrise des armements ou une paix équitables en Asie du Sud.

Le PRESIDENT (traduit de l'arabe) : Je remercie Son Excellence le Ministre pakistanais des affaires étrangères de son importante déclaration et des mots aimables qu'il m'a adressés. Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, l'ambassadeur Moher.

M. MOHER (Canada) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord, à la fois parce que c'est la tradition et surtout parce que je le souhaite sincèrement, vous souhaiter la bienvenue en tant que nouveau Président de la Conférence et souligner notre désir et notre volonté d'oeuvrer avec vous pour faire avancer les travaux de cette instance. Le souhait de la délégation canadienne est très clairement de travailler avec vous et de faire fond sur les très importantes contributions faites par vos prédécesseurs, l'ambassadeur Hofer de la Suisse et l'ambassadeur Norberg de la Suède. C'est bien sûr toujours un honneur pour le Canada de prendre la parole après une intervention pakistanaise, surtout lorsqu'il s'agit de celle de M. Khan, Ministre pakistanais des affaires étrangères.

Le Canada a eu l'occasion, depuis la précédente séance de la Conférence, de réfléchir à ce qui s'était passé au cours des dernières semaines dans cette instance. Il a notamment réfléchi à la façon dont les activités du Canada et d'autres Etats sont perçues ici, tant dans cette salle qu'ailleurs. Nous notons avec intérêt que, du moins d'après certains rapports que nous avons lus, il y a encore des malentendus à propos de la position canadienne. Une citation de Kipling que m'a communiquée un ami rend bien compte de ce type de situation. Cette citation concerne le conseil donné par un Normand à son fils : "Mais s'il te dit que cela n'est pas clair, alors méfie-toi du Saxon, mon fils". Le Canada aime la clarté et je ne suis pas un Saxon mais un Canadien ! Soucieux d'assurer constamment la clarté et faisant fond sur nos déclarations du 22 janvier et du 26 février, nous présentons ce matin quelques réflexions, et pour montrer que la pitié n'est pas une qualité qui nous est étrangère, je ne lirai pas le texte complet qui a été établi et qui est en cours de distribution et je passerai à la dernière partie de cette déclaration. J'encourage ceux d'entre vous qui souffrent d'insomnie à lire les trois pages avec lesquelles je ne veux pas vous ennuyer ce matin.

(M. Moher, Canada)

En ce qui concerne le point 1 de l'ordre du jour, à savoir le désarmement nucléaire, à l'exception d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, le point 3 relatif à l'espace, le point 6, pour ce qui est des mines terrestres antipersonnel, et le point 7 relatif à la transparence dans le domaine des armements, la Conférence est saisie de propositions spécifiques. Dans chaque cas, il n'y a pas d'accord immédiat sur ce que la Conférence peut utilement faire. Les auteurs des diverses propositions ont d'une façon ou d'une autre tenu compte de cette réalité en suggérant de faire appel à des coordonnateurs spéciaux chargés de "recueillir les vues des membres sur la manière la plus indiquée d'aborder les questions se rapportant" au point de l'ordre du jour considéré. Comme cela a été dit au début de la présente déclaration, le Canada accepte de procéder ainsi.

Ceci nous amène à la question des garanties négatives de sécurité. Le Canada reconnaît que certaines pressions ont été exercées - de quelle ampleur, franchement nous nous le savons pas - pour que le Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité soit reconstitué avec le mandat préexistant. Nous nous sommes interrogés, en public comme en privé sur ce qu'un tel comité spécial pourrait raisonnablement faire. Il y a selon nous des divergences de vues sur les réponses à donner à cette question. Par suite, conformément à ce qui a été fait à la Conférence pour d'autres questions, nous avons suggéré qu'un coordonnateur spécial soit nommé pour étudier la possibilité de se mettre d'accord sur certaines activités à mener dans ce domaine. Notre proposition a été ignorée.

Nous nous demandons pourquoi. Nous sommes certains que ce n'est pas pour réaliser des objectifs à court terme d'habillage du bilan de la Conférence ! Nous espérons que ce n'est pas pour pouvoir faire valoir que, puisque la Conférence travaille sur les garanties négatives de sécurité, elle traite en fait des questions nucléaires, ce qui reviendrait à camoufler la réalité, à savoir que la Conférence ne s'occupe ni du désarmement nucléaire ni de l'arrêt de la production de matières fissiles ! Ce n'est certainement pas une perspective que nous partageons.

Aux délégations qui ont avec le moins de détours préconisé cette démarche, nous avons demandé certains éclaircissements; si une ou plusieurs d'entre elles ont une idée sur une initiative créative et convaincante que la Conférence pourrait utilement étudier, il conviendrait qu'elles donnent des précisions à ce sujet avant que nous ne nous engagions dans l'établissement d'un organe subsidiaire.

Ainsi, la question fondamentale que le Canada a posée le 26 février et qu'il pose tant formellement qu'informellement depuis novembre 1997 sans qu'on lui donne de réponse reste la suivante : "Qui doit donner quoi, à qui et comment ?". Ainsi qu'indiqué précédemment nous posons cette question à la fois à la Conférence et dans d'autres instances. Nous notons qu'une délégation a rejeté cette question en disant qu'elle était trop énigmatique. Si tel est le cas, nous la prions de nous en excuser. Nous allons donc aujourd'hui donner quelques explications succinctes. Le premier élément de la question est : "qui ?".

(M. Moher, Canada)

Entre autres mesures prises pour examiner cet élément, le Canada a étudié le rapport du comité spécial chargé de la question (CD/1275), daté du 30 août 1994. Dans ce rapport, chacune des cinq puissances nucléaires a jugé nécessaire de préciser sa position. Par la suite, ces pays ont encore fait individuellement des déclarations, avant que le Conseil de sécurité de l'ONU n'adopte sa résolution 984 (1995) à ce sujet. Le Groupe occidental a aussi énoncé formellement sa position, imité en cela par d'autres délégations. Plusieurs questions nous viennent d'emblée à l'esprit : la position collective des cinq Etats dotés d'armes nucléaires a-t-elle évolué dans l'intervalle (suite à la suggestion faite par la Fédération de Russie en 1994) ou la position de l'un quelconque de ces pays a-t-elle changé ? Ces puissances sont-elles disposées, en principe, à aller au-delà de ces positions ? Par exemple, la Chine continue-t-elle de penser qu'il s'agit pour les cinq Etats en question de conclure un accord par lequel ils renonceraient à employer les premiers les armes nucléaires ? Nous notons d'après la déclaration de l'ambassadeur Li sur les questions nucléaires que ce pourrait être le cas. Le Royaume-Uni a-t-il modifié sa conception de la portée et des possibilités d'application des garanties de sécurité négatives ? La France insiste-t-elle toujours sur les "trois éléments" évoqués dans sa déclaration de 1994 ? Le plan général de la sécurité nationale qu'a publié la Fédération de Russie en décembre 1997 donne à penser que la politique russe n'est pas toujours claire à cet égard. Les cinq Etats dotés d'armes nucléaires considèrent-ils encore que les garanties de sécurité négatives ont un lien direct avec les engagements pris en vertu du TNP ? L'un quelconque de ces Etats est-il disposé à étendre ces garanties de telle sorte qu'elles s'appliquent à toutes les armes de destruction massive, dans quelques circonstances que ce soit ? Ce sont là toutes des questions sur lesquelles il n'y a eu absolument aucune discussion informelle.

Hormis les cinq puissances nucléaires, comment la Conférence se propose-t-elle de tenir compte des Etats qui participent à ses travaux et qui, pour des raisons mûrement réfléchies qui leur sont propres, ont opté pour une position "ambiguë" en ce qui concerne les armes nucléaires ? Prévoient-ils de fournir des garanties de sécurité négatives ? Prévoient-ils d'en recevoir ? Proposent-ils pour ce faire de passer par le truchement de la Conférence ? Comment ce concept s'applique-t-il dans ce contexte ?

Nous avons pris note des observations faites ici ce matin par le distingué Ministre pakistanais des affaires étrangères. Nous respectons ces observations et pensons bien entendu qu'il faudrait les étudier.

Par ailleurs, le Groupe occidental lui-même a-t-il modifié sa position ? Nous n'étions peut-être pas à la réunion où cela aurait pu se produire, mais nous n'avons pas eu connaissance d'un quelconque mouvement dans cette direction. Nous laissons à d'autres le soin d'évoquer leurs préoccupations plus précises, au niveau régional ou mondial.

Pour ce qui est de l'élément "quoi ?", il s'agit de déterminer la nature et la portée des garanties. C'est un élément que nous pourrions développer, mais nous nous contenterons d'en souligner les complexités, en attendant qu'elles soient abordées dans le cadre d'un éventuel débat ultérieur.

(M. Moher, Canada)

A qui seraient données les garanties ? Nous avons déjà évoqué la dimension du TNP. En d'autres termes, les Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP sont-ils seuls en droit de recevoir des garanties ? Faut-il n'en donner qu'à ceux parmi ces Etats dont la bonne foi n'est pas mise en cause ? Les Etats non dotés d'armes nucléaires parties au TNP qui ne sont membres d'aucune alliance de sécurité à laquelle participerait ou non quelque Etat doté d'armes nucléaires doivent-ils bénéficier des garanties ? On pourrait facilement définir d'autres catégories. De toute évidence, c'est là une question complexe, mais un échange de vues préliminaire aiderait dans une large mesure à préciser ce à quoi la Conférence pourrait éventuellement s'atteler.

La dernière question "comment ?" est celle de la forme sous laquelle les garanties devraient être données. De quels arrangements parlons-nous ? D'un traité juridiquement contraignant qui serait négocié à l'échelon multilatéral ? Ou de quelque autre objectif ou mécanisme ?

Nous reconnaissons que ce sont là des problèmes très complexes pour lesquels le Canada n'a pas attendu et n'attend pas de réponses complètes ou précises avant même que des négociations ne commencent au sein d'un comité spécial. Cependant, nous jugeons raisonnable de nous demander s'il existe une possibilité réelle de mener des travaux de fond à ce sujet.

Nous notons que le Comité spécial de 1994 s'est réuni 16 fois et qu'il n'y a eu absolument aucun consensus (pas même un consensus dit "technique" !).

Nous avons pris note avec soin d'une déclaration faite récemment dans le contexte du TNP par un distingué représentant des Etats-Unis d'Amérique : "Nous comprenons l'importance que de nombreux Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP donnent à l'élaboration d'un traité mondial sur les garanties de sécurité négatives. Le fait est cependant qu'il n'existe tout simplement pas aujourd'hui de terrain d'entente suffisant entre les pays clés sur la base duquel on pourrait négocier un tel traité. En outre, des progrès importants ont été faits et continuent à être faits pour répondre par d'autres mesures, mentionnées précédemment, aux préoccupations légitimes touchant la sécurité des Etats parties au TNP non dotés d'armes nucléaires. La Conférence devrait s'attacher à consolider ces progrès au lieu de continuer à débattre sur un traité mondial relatif aux garanties de sécurité négatives qu'il n'est pas possible d'élaborer actuellement. Les Etats-Unis restent donc opposés à la négociation d'un tel traité ou d'un protocole au TNP qui porterait sur ces garanties". Si tel est le cas dans le contexte du TNP, qu'en est-il dans le contexte de la Conférence ?

Nous désirons sincèrement savoir ce qu'on demande à la Conférence de faire au titre d'une décision "réfléchie" viable qui nous a conduit à poser notre question fondamentale le 26 février.

Faute de discussion sur l'un quelconque de ces points, nous notons que dans les diverses propositions qui ont été présentées - c'est-à-dire après la proposition initiale du 2 mars, qui a été par la suite modifiée sans que cela corresponde à une quelconque discussion dont nous aurions pu avoir

(M. Moher, Canada)

connaissance - non seulement on exclut un examen rigoureux de la question avec l'assistance d'un coordonnateur spécial, mais on brûle les étapes en allant jusqu'à l'établissement d'un comité spécial.

Vu les réalités mondiales et régionales ainsi que les positions des Etats et des groupes, il ne nous semble guère possible de progresser quant au fond sur ce dossier à la Conférence du désarmement. Nous le regrettons. Peut-être avons-nous tort, mais nous pensons fermement que le moyen le plus raisonnable de progresser, comme pour d'autres questions dont nous sommes saisis, consiste à nommer un coordonnateur spécial chargé de "recueillir les vues des membres de la Conférence sur la manière la plus indiquée d'aborder les questions se rapportant" à ce point de l'ordre du jour. Le Canada est prêt à accepter une telle démarche.

L'idée que je me fais de l'évolution de ce dossier à la Conférence me rappelle ce que disait E.M. Forster dans son ouvrage intitulé Alexandria : A History and a Guide : "A mesure que les Alexandrins déclinaient sur le plan spirituel, leurs hérésies devaient de plus en plus techniques". Je prie l'ambassadeur Zahran de m'excuser si je me mêle de l'histoire de son pays. Le Canada continue de penser qu'il serait regrettable que la Conférence continue dans la voie actuellement devant elle. Bien sûr, si la Conférence nous informe que nos questions n'ont finalement pas d'intérêt et qu'il n'y a pas lieu d'étudier des réponses préliminaires à y apporter, nous tiendrons compte des vues des autres membres. L'Australie en donne l'assurance écrite.

Monsieur le Président, comme toujours, la délégation canadienne est prête à travailler en collaboration étroite et de manière constructive avec vous et avec d'autres délégations de manière ouverte et transparente. Nous souhaitons réellement faire avancer le processus d'identification des domaines dans lesquels on peut espérer des progrès réels sur le fond, qu'il s'agisse de discussions ou de négociations. Nous souhaitons vivement collaborer avec d'autres délégations pour que la Conférence soit prête à prendre des décisions réfléchies sur ces questions prioritaires. Nous avons accepté et continuons d'accepter la nomination de coordonnateurs spéciaux sur les divers points de l'ordre du jour examinés précédemment. Nous sommes très proches d'un accord en ce qui concerne le point 1 mais nous restons profondément préoccupés par l'absence de toute référence - aussi faible fût-elle - à un arrêt de la production de matières fissiles, sujet sur lequel il y avait eu auparavant consensus à la Conférence. Nous sommes fermement convaincus que nous pouvons progresser de manière responsable et "réfléchi" en ce qui concerne le point 4 relatif aux garanties de sécurité négatives.

Le PRESIDENT (traduit de l'arabe) : Je remercie le représentant du Canada, l'ambassadeur Moher, de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence. L'ambassadrice de l'Inde a demandé la parole.

Mme KUNADI (Inde) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi d'exprimer la satisfaction que j'ai de voir la Syrie, pays avec lequel l'Inde entretient des relations bilatérales étroites d'amitié et de coopération, assumer la présidence de la Conférence du désarmement. Vous occupez ce poste à un stade important des travaux de la Conférence et nous sommes convaincus que, grâce à vos talents

(Mme Kunadi, Inde)

diplomatiques et à votre compétence, la Conférence s'engagera dans une voie qui lui permettra de s'acquitter de ses fonctions, c'est-à-dire commencer des négociations multilatérales sur le désarmement. Je tiens à vous assurer de l'appui total de ma délégation dans cette entreprise. Nous souhaitons aussi faire part de notre sincère appréciation des efforts diligents et persistants faits par l'ambassadeur Hofer et la délégation suisse pour faire avancer les travaux de la Conférence.

Nous avons écouté avec attention la déclaration faite par le distingué Ministre pakistanais des affaires étrangères. Je n'avais pas l'intention de demander la parole aujourd'hui. Je suis cependant obligée d'indiquer la position de ma délégation sur certains points qui ont été soulevés par le Ministre pakistanais. Je regrette vivement qu'il ait cherché à mettre dans cette instance l'accent sur des questions, qui pour pouvoir être sérieusement traitées, doivent faire l'objet de discussions bilatérales entre les ministres des affaires étrangères indien et pakistanais. Lorsque les pourparlers entre ministres des affaires étrangères ont commencé en 1990, le Gouvernement indien a déclaré qu'il souhaitait examiner et régler tous les problèmes bilatéralement afin d'améliorer les relations entre les deux pays. Nous avons toujours pensé que des efforts soutenus sont nécessaires pour réduire la méfiance et susciter la confiance. Certains progrès ont été enregistrés en matière de renforcement de la confiance grâce à l'adoption d'accords selon lesquels aucun des deux pays n'attaquera les installations nucléaires de l'autre et d'accords concernant l'emploi régulier de lignes de communication directe entre les chefs d'état major des deux parties pour notifier au préalable les mouvements de troupes et les manoeuvres militaires et pour empêcher les violations de l'espace aérien. En outre, l'Inde a fait un certain nombre d'autres propositions qui restent à examiner. De temps à autre, le Pakistan a imposé des conditions préalables à ces pourparlers et a quitté la table de discussion pour tenter de mobiliser un appui en sa faveur dans les instances internationales. Ceci ne peut être considéré comme le reflet d'une intention sérieuse ou d'une volonté de dialoguer de manière soutenue et productive.

La confiance n'est pas renforcée par la rhétorique et la propagande au sujet d'une course aux armements imminente ou par la réaffirmation de propositions qui ne sont ni applicables ni sincères, mais par une volonté de travailler pour déterminer les domaines d'intérêt commun. L'Inde reste attachée à un dialogue soutenu et constructif de ce type au niveau des ministres des affaires étrangères afin d'étudier les initiatives susceptibles de renforcer la confiance et de réduire les malentendus et la méfiance des deux côtés.

Il a été fait référence au Jammu-et-Cachemire, qui fait partie intégrante de l'Inde. C'est une source de satisfaction pour l'Inde et pour la communauté internationale de voir que la violence et le terrorisme encouragés au Jammu-et-Cachemire ont été maîtrisés grâce aux efforts résolus de la population et au rétablissement des processus démocratiques. Cela a sans nul doute demandé beaucoup de temps, et le succès obtenu témoigne de la résistance des structures politiques démocratiques profondément enracinées en Inde. L'ampleur des ingérences à travers la frontière est évidente ainsi qu'il ressort des grandes quantités d'armes illicites qui ont été saisies par nos forces de sécurité. Au cours des cinq dernières années, les forces de sécurité indiennes ont récupéré

(Mme Kunadi, Inde)

plus de 18 500 fusils AK, plus de 1 000 mitrailleuses, plus de 700 lance-roquettes, 18 000 kg d'explosifs de forte puissance, 2,8 millions de cartouches, etc. Malgré cette provocation, l'attachement de l'Inde au maintien du dialogue avec le Pakistan n'a pas faibli.

Le Ministre pakistanais des affaires étrangères a aussi fait référence au programme relatif aux missiles indiens. Ce programme n'est ni secret ni clandestin. Les vols d'essai sont régulièrement annoncés dans les médias, de même que les décisions concernant le perfectionnement, la production et le déploiement de ces dispositifs. Ces décisions sont prises en fonction des intérêts nationaux de l'Inde en matière de sécurité. On ne peut guère en revanche s'attendre à la même transparence de la part d'un pays dont le programme est fondé sur des acquisitions qui sont clandestines et qui, à ce jour, n'ont été ni confirmées ni niées. Nous comprenons les compulsions du Pakistan et ses craintes de nouvelles sanctions qui l'empêchent d'être aussi transparent que l'Inde à cet égard. Mais une telle attitude ne peut contribuer à susciter la confiance.

Il est aussi paradoxal que l'attachement de l'Inde à la Convention sur les armes chimiques ait fait l'objet d'observations dans cette même salle où l'Inde a joué un rôle essentiel en conduisant les négociations sur cet instrument à une heureuse issue en 1992. Nos déclarations ont été complètes et conformes à notre attachement à cet instrument. L'Inde est Etat signataire et Etat partie depuis l'origine. De nombreux autres pays qui avaient déclaré leur intention d'être Etat partie originaire ont retardé leur ratification. Nous voulions montrer l'exemple et il est encourageant de voir que le Pakistan nous a suivis. Nous espérons seulement que la déclaration du Pakistan est faite avec le même degré d'adhésion que la déclaration indienne.

La Conférence du désarmement est l'unique instance de négociation multilatérale en matière de désarmement. Je recommande donc que nous concentrions nos efforts sur les moyens de sortir de l'impasse actuelle et que nous gardions les questions bilatérales indo-pakistantaises dans le cadre qui leur convient le mieux, à savoir le dialogue bilatéral, qui a repris l'année dernière.

Le PRESIDENT (traduit de l'arabe) : Je remercie l'ambassadrice de l'Inde de sa déclaration et des mots aimables qu'elle a adressés à la présidence. L'ambassadeur du Pakistan a demandé la parole.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Le Ministre pakistanais des affaires étrangères a déjà eu l'occasion de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence. Je souhaite m'associer à ces félicitations.

J'ai demandé la parole pour répondre à la déclaration que nous venons d'entendre de la distinguée représentante de l'Inde. Je ne suis bien sûr pas surpris que la délégation indienne ne souhaite pas voir la Conférence du désarmement ou tout autre organe international se pencher sur ses ambitions et son programme nucléaires. C'est un fait que le parti qui a pris le pouvoir aujourd'hui à New Delhi a déclaré que l'Inde deviendrait un Etat nucléaire. Il n'a pas dit quand, mais il a bien dit que cela se ferait.

(M. Akram, Pakistan)

La question que je voudrais poser à la Conférence est la suivante. Si n'importe quel autre Etat - Pakistan, Iran, Iraq, Syrie - faisait la même déclaration devant la Conférence, quelle serait la réaction de la communauté internationale ? Quelle devrait être la réaction du Pakistan ? Devrions-nous dire que nous félicitons l'Inde de ses ambitions nucléaires parce qu'elle va briser le monopole des cinq Etats dotés d'armes nucléaires ? Est-ce là la réponse que l'Inde attend de nous et des pays non alignés ? Que devrait dire le Pakistan alors que quatre à cinq missiles Prithvi dont on doit présumer maintenant qu'ils sont dotés de têtes nucléaires sont produits et déployés chaque mois le long de nos frontières ? Devrions-nous dire que cette menace, qui nous laisse trois minutes pour réagir au cas où un missile serait détecté en vol, est une contribution à la paix et à la sécurité internationales et à la préservation de la stabilité en Asie du Sud ? Nous ne le pouvons. Ce que nous pouvons faire, c'est informer la communauté mondiale qu'il s'agit là d'une menace majeure à la paix et à la sécurité non seulement en Asie du Sud, mais dans le monde entier.

L'Inde est engagée depuis huit ans dans un conflit brutal au Cachemire mais ma collègue de l'Inde dit que ce conflit est terminé. Si tel est le cas, pourquoi y a-t-il encore 600 000 soldats indiens au Cachemire ? Pourquoi ne les retirez-vous pas si la situation a été normalisée ? Pourquoi avez-vous besoin de ces soldats pour forcer les Cachemiriens à se rendre aux urnes, pour imposer votre soi-disant démocratie au Cachemire ? Le problème du Cachemire n'a pas été réglé. La population du Cachemire n'a rien à voir avec l'Inde. Elle veut son droit à l'autodétermination et, si Dieu le veut, elle l'obtiendra; en attendant, le Pakistan appuiera sa lutte pour la liberté.

Que devrait donc faire la Conférence alors qu'un Etat a déclaré qu'il acquerrait des armes nucléaires ? Ce que nous voudrions suggérer à la Conférence, c'est de réfléchir à la possibilité de faire une déclaration dénonçant cette politique et appelant instamment le nouveau Gouvernement indien à revoir sa position et à assurer le monde qu'il ne mettra au point ni ne déploiera d'armes nucléaires. Nous pensons que telle serait la réaction appropriée de la Conférence et de la communauté internationale si celle-ci s'intéresse véritablement à la non-prolifération sur une base universelle et non sur une base sélective. Nous demandons ceci à la Conférence tout en sachant très bien qu'une telle décision peut faire l'objet d'un veto de la part de l'Inde et la Conférence se rappelle parfaitement le veto opposé par l'Inde au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Ma collègue a parlé des mesures de confiance. Nous avons adopté de telles mesures. La déclaration conjointe de 1992 sur les armes chimiques était aussi censée être une mesure de confiance. Elle a été violée avec une totale impunité par le Gouvernement indien et la communauté internationale n'a pas réagi. Ce qui est triste - et le Pakistan doit en tenir compte - c'est que celle-ci fait deux poids, deux mesures. La distinguée représentante de l'Inde a fièrement déclaré que le programme de missiles indien était mené dans la transparence contrairement à celui du Pakistan. Elle sait très bien pourquoi. Ceci ne veut pas dire que nous resterons les bras croisés face aux capacités de l'Inde. Nous répliquerons comme il convient et, si le monde veut empêcher la prolifération en Asie du Sud, c'est l'Inde et pas le Pakistan qu'il faut arrêter.

(M. Akram, Pakistan)

Le PRESIDENT (traduit de l'arabe) : Je remercie l'ambassadeur du Pakistan. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Ce n'est apparemment pas le cas.

Le processus qui doit nous conduire à un consensus sur notre programme de travail avance de manière encourageante grâce aux efforts inlassables faits par mes prédécesseurs, les ambassadeurs Norberg de la Suède et Hofer de la Suisse, et à la volonté collective de tous les membres de la Conférence d'engager des travaux de fond. Les consultations informelles que nous avons eues vendredi dernier ont, selon moi, constitué une base solide pour dégager un accord à cet égard. J'ai l'intention de maintenir et exploiter l'impulsion acquise au cours des dernières semaines. Les grands domaines de convergence de vues ainsi que quelques questions encore en suspens ont été clairement identifiés et tous mes efforts au cours des prochains jours viseront à surmonter les difficultés, en étroite consultation avec toutes les délégations intéressées. Je vous ferai part dans les plus brefs délais des résultats de mes efforts afin que vous puissiez être en mesure de prendre au plus vite une décision sur notre programme de travail.

Si aucune autre délégation ne demande la parole, je vais lever la séance pour aujourd'hui en rappelant que la prochaine séance plénière se tiendra le jeudi 26 mars 1998 à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 30.